LPB
LE PETIT BASTIAIS

Fondé en 1875

Hebdomadaire d'information habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour la Haute-Corse et la Corse du Sud
10 rue des Terrasses 20200 BASTIA
Tel. 04 95 58 70 52 - Fax. 04 95 38 76 57

N° 748
LE PETIT BASTIAIS
du 1er au 7 octobre 2018

L'actualité

COMITÉ DE BASSIN
Une stratégie pour l'avenir
P. 2

MÉMOIRE
Les poilus corses
P. 5

TERRITOIRES
Le Parc en reconquête
P. 4

SIGNATURE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT PELAGOS À BARRETTALI

Sanctuaire marin : collectivités et acteurs locaux s'engagent

Le 25 septembre, sous l'égide du Président du Conseil Exécutif de Corse, Gilles Simeoni et du Préfet Maritime de la Méditerranée, le Vice-amiral Charles-Henri de la Faverie du Ché, dix communes du Cap Corse et du Nebbiu ont signé la charte de partenariat du Sanctuaire Pelagos dans les locaux de la confrérie de Barrettali. L'enjeu est de fédérer toutes les énergies dans la défense de ce sanctuaire marin créé en 1999 par la France, l'Italie et la Principauté de Monaco.

AMBIENTE. L'an prochain, le sanctuaire PELAGOS fêtera ses vingt ans. Ce triangle figurant sur les cartes de navigation (il comprend l'aire marine et les zones littorales entre le promontoire de la presqu'île de Giens et le Fosso Chiarone en Toscane méridionale) concerne les eaux bordant de nombreuses îles dont la Corse et le nord de la Sardaigne, d'autres plus petites aussi comme celles d'Hyères, de la Ligurie, de l'archipel toscan et des Bouches de Bonifacio). Ce sanctuaire est le fruit d'un accord signé en 1999 entre la France, l'Italie et Monaco dans le but de protéger les mammifères marins de la Méditerranée. La préservation de cet écosystème est devenue au fil des ans une priorité majeure pour les Etats et les collectivités locales partenaires du dispositif. En effet, le sanctuaire a des intérêts indiscutables en termes de recherches scientifiques et de sauvegarde de la biodiversité. Au quotidien, les équipes transfrontalières veillent sur cette zone confrontée à de nombreuses problématiques. Elle doit faire face notamment à un trafic maritime très dense (cargos, croisières, ferries, mais aussi plaisanciers), aux risques de pollutions diverses, aux émissions de gaz à effet de serre ou encore aux chocs ou captures accidentelles d'espèces protégées (Rorqual, cachalot, ziphius, globicéphale noir, dauphin de Risso, grand dauphin, dauphin commun, bleu et blanc, phoque moine...).

Le 25 septembre, c'est donc à Barrettali, choix emblématique du Président du Conseil Exécutif, au cœur de ce village déjà tour de vigie du sanctuaire, que la signature de la charte de partenariat entre les autorités représentant PELAGOS et dix communes du Cap Corse et du Nebbiu est intervenue. Etaient présents, Gilles Sime-ni, le Préfet maritime, le Vice-amiral Charles-Henri de la Faverie du Ché, de Constanza Favilli, secrétaire exécutive de PELAGOS, Mireille Boncompagni (Maire d'Olmeta du Cap), Claudy Olmeta (Saint Florent), Jacky Padovani (San Martino di Lota), Patrice Quilici (Rogliano), Ange-Pierre Vivoni (Sisco), José Poggioli (1er Adjoint de Patrimoniu), Marc Tomi (Santu Petru di Tenda) Christian Tomi (San Gavinu di Tenda), Francis Mazotti (Pino) et Anthony Hottier, maire de Barrettali, particulièrement fier d'accueillir cette cérémonie sur sa commune.

Suite en P.3

ANNONCES LEGALES :
fax. 04 95 38 76 57
email: contact@lepetitbastiais.com
infoline: Valérie au 04 95 58 70 52

CE NUMÉRO EST IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

0,80 €